

Tels sont, MY LORD, les événemens heureux et malheureux qui me sont survenus dans le cours de ma vie, les règles que je me suis imposées auxquelles je ne fais qu'une seule exception qui est de travailler ardemment et constamment à l'affaire de son salut.

Je ne puis mieux terminer ma narration qu'en recommandant une soumission aveugle aux Décrets de la Divine Providence qui se sert de moyens au dessus de la conception humaine pour nous conduire à bien, comme on le voit dans le cas désespérant, dans le principe, et cependant des plus consolants à la fin, de celui qui à l'honneur d'être, avec le plus profond respect de Votre Excellence,

Le très Humble et

Obéissant Serviteur,

J. F. PERRAULT,

*Protonotaire.*

Québec, le 30e. Déc. 1833.